



Contrôle Industriel Belge  
a.s.b.l.  
Organisme de Contrôle agréé  
par l'Etat

61/63, Rue Grand Vinâve  
4101 Jemeppe  
Tél. 041/34.17.00  
Fax. 041/34.17.80  
T.V.A. BE 406.671.312

N° Affaire: L/2416/093/2B  
Visites effectuées du :17/01/2007 au 19/05/2008

Le 21 mai 2008.

Par: Norbert Letawe  
Lieu de visite:  
Ets REPAMINE  
Rue de la Buissière 9  
7120 Vellereille-Le-Sec.

Ets REPAMINE  
Rue de la Buissière 9  
7120 VELLEREILLE-LE-SEC.

## **Déclaration après évaluation favorable de la conformité des échafaudages Répamine selon les normes EN12810 (1 – 2) et EN12811 (1 – 2 – 3)**

### **1. Base de notre examen et références des contrôles effectués :**

Les normes EN12810 (1 – 2) et EN12811 (1 – 2 – 3)– Editions de juin 2004 et février 2003.

Le dossier SECUBEL regroupant les références suivantes :

- Réf « Etablissement des capacités portantes de l'échafaudage type V22-2 – date 16/05/08 »
- Réf « Etablissement des capacités portantes de l'échafaudage type V22 – date 16/05/08 »
- Réf « Etablissement des capacités portantes de l'échafaudage type V25 – date 16/05/08 »
- Réf « Etablissement des capacités portantes de l'échafaudage type V20 et V26 – date 16/05/08 »
- Réf « Etablissement des capacités portantes de l'échafaudage type V18 – date 16/05/08 »
- Réf « Etablissement des capacités portantes de l'échafaudage type V17 – date 16/05/08 »
- Réf « Etablissement des capacités portantes de l'échafaudage type V18-7 – date 16/05/08 »
- Réf « Etablissement des capacités portantes de l'échafaudage type V17-7 – date 16/05/08 »

Le dossier CEBTP portant la référence BPI6-6-0103

Le dossier ULG portant les références 4/ES/68680 et 4/ES/68765

Le rapport CIB portant la référence L/2416/094/2

### **2. Configurations examinées :**

Les notes de calculs et vérifications effectués sur chaque modèle d'échafaudage concerne la configuration suivante :

- Hauteur maximale de 24m
- Diagonales en croix complètes à l'avant et à l'arrière de l'échafaudage
- Diagonales en plan en zig-zag sous chaque niveau de plancher
- Ancrages placés suivant la notice de montage
- Echafaudage non bâché

Les types d'échafaudages étudiés sont : V18-7 + V18 + V17 + V17-7 + V20 + V26 + V22 + V25 + V22-2.



C. I. B.

N° Affaire: L/2416/093/2

## EVALUATION :

- Identification des composants contrôlés : voir notice de montage des différents échafaudages en annexes .
- Identification de l'ensemble type de configurations du système : voir notice de montage des différents échafaudages en annexes .
- Données relatives à la structure pour les composants et les connexions : voir rapports CEBTP et ULG en annexes.

## CONCLUSIONS :

Les échafaudages Répamine sont conformes en tout point aux normes EN12810 (1 – 2) et EN12811 (1 – 2 – 3) dans le cadre d'une utilisation normale et conformément à la notice de montage du fabricant.

Les classes d'agrément des différents échafaudages sont les suivantes :

- Pour le modèle V18-7 : classe 3 (200 kg/m<sup>2</sup>) pour les travées de 3m.  
Désignation selon la norme : EN 12810 – EN 12811 – 3N – SW06/300 – H2 – B - LS
- Pour le modèle V18 : classe 4 (300 kg/m<sup>2</sup>) pour les travées de 3m.  
Désignation selon la norme : EN 12810 – EN 12811 – 4N – SW09/300 – H2 – B - LS
- Pour le modèle V17-7 : classe 3 (200 kg/m<sup>2</sup>) pour les travées de 3m.  
Désignation selon la norme : EN 12810 – EN 12811 – 3N – SW06/300 – H2 – B - LS
- Pour le modèle V17 : classe 4 (300 kg/m<sup>2</sup>) pour les travées de 3m.  
Désignation selon la norme : EN 12810 – EN 12811 – 4N – SW09/300 – H2 – B - LS
- Pour le modèle V20 : classe 5 (450 kg/m<sup>2</sup>) pour les travées de 3m.  
Désignation selon la norme : EN 12810 – EN 12811 – 5N – SW09/300 – H2 – B - LS
- Pour le modèle V26 : classe 5 (450 kg/m<sup>2</sup>) pour les travées de 3m.  
Désignation selon la norme : EN 12810 – EN 12811 – 5N – SW09/300 – H2 – B - LS
- Pour le modèle V22 : classe 5 (450 kg/m<sup>2</sup>) pour les travées de 3m.  
Désignation selon la norme : EN 12810 – EN 12811 – 5N – SW12/300 – H2 – B - LS
- Pour le modèle V25 : classe 5 (450 kg/m<sup>2</sup>) pour les travées de 3m.  
Désignation selon la norme : EN 12810 – EN 12811 – 5N – SW12/300 – H2 – B - LS
- Pour le modèle V22-2 : classe 5 (450 kg/m<sup>2</sup>) pour les travées de 3m.  
Désignation selon la norme : EN 12810 – EN 12811 – 5N – SW09/300 – H2 – B - LS

Directeur du Service Levage

Le Directeur de l'Organisme Agréé,

Norbert LETAWE

Ing. T. Depraeter